CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E87096** **VALABLE JUSQU'AU** **16/06/2027**

ÉDITÉ LE 10/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1987

Raison sociale : SARL CATARINO ET FILS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 24/10/2023

Capital : 300 000

618 MARCHE GARE
47300 VILLENEUVE SUR LOT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN

Siret : 341 888 576 00020

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 7107455

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011428389704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000011428389704

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 05 53 70 93 81 **Fax :**

Portable : 06 11 74 62 95

Responsabilité légale :
CATARINO ANTHONY GÉRANT

Site Internet :

E-mail : catarinojuan@orange.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 180 549 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	6	04/07/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	13/06/2024
3141	Eléments accessoires de couverture		13/06/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/07/2026 16:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.